
AUTOUR DU PATRIMOINE ET DE LA MÉMOIRE : DES ENJEUX D'APPROPRIATION ET DE MARQUAGE DE L'ESPACE

L'une des questions majeures à laquelle est confrontée la géographie et plus particulièrement la géographie sociale¹ est celle de l'appropriation de l'espace. Parce que l'espace est fini et que tous les espaces ne se valent pas, les stratégies, luttes, conflits pour son appropriation constituent une grille de lecture privilégiée des inégalités sociales et des rapports de pouvoir, tels qu'ils se jouent dans la dimension spatiale. S'approprier un espace, c'est en effet accéder à une ressource, à un capital, à un patrimoine : une marchandise pouvant être échangée, un moyen de production, mais aussi un attribut social plus ou moins valorisé et valorisant. L'espace approprié apparaît significatif de la position des individus et des groupes dans la hiérarchie sociale (Ripoll, Veschambre, 2005).

L'APPROPRIATION SYMBOLIQUE DE L'ESPACE

Plutôt que d'envisager les formes d'appropriation qui reposent d'abord sur l'expression matérielle d'un pouvoir (barrières, cordons de CRS...), nous avons privilégié ici ce que nous appelons *appropriation symbolique* de l'espace. Une forme d'appropriation de l'espace qui suppose la production, l'usage de symboles, dotés d'une « efficacité sociale et politique » (Debarbieux, 2003), pour signifier que tel espace, tel lieu, tel objet est associé à un groupe, à une institution, à un pouvoir. Bien sûr, les modalités d'expression, de revendication, de légitimation d'une appropriation, qui s'inscrivent dans le registre symbolique sont également ancrées dans la matérialité des choses et des lieux. Pour s'en convaincre, il suffit d'évoquer les situations de violence extrême, les conflits armés : aucune invasion militaire ne passe à côté de cibles symboliques. Comme le souligne Pierre Bourdieu, toute forme de pouvoir, de domination, développe inévitablement des stratégies symboliques (Bourdieu, 1989).

Cette question de l'appropriation symbolique de l'espace, nous l'envisageons pour l'essentiel dans le cadre de la ville, « *création du pouvoir et des lieux de pouvoir* » (Burgel, 2001), espace où ces enjeux d'appropriation sont par hypo-

1. Mais aussi plus largement les sciences sociales qui s'intéressent à l'espace.

thèse exacerbés². Manifestation du principe de centralité, la ville est par excellence le théâtre de conflits pour l'appropriation d'espaces rares et valorisants (Lévy, 1987).

Cette réflexion sur les modes d'appropriation de l'espace s'inscrit dans un contexte qui est celui du « renouvellement urbain » ou en d'autres termes du recyclage d'espaces désaffectés, dévalorisés (mais généralement bien placés), soit par la démolition/reconstruction, soit par la réhabilitation. Cette obsolescence d'espaces urbains, généralement péricentraux, suscite des conflits d'appropriation, dans lesquels le registre du symbolique, autour de la notion de patrimoine notamment, est fréquemment invoqué.

Une ville privilégiée pour le choix des cas d'étude : Angers

Plusieurs de nos cas d'étude s'inscrivent dans l'agglomération angevine, qui constitue une sorte de fil conducteur dans cet ouvrage, même s'il n'y a aucune intention d'en faire une monographie. D'autres cas d'étude, d'autres exemples sont d'ailleurs convoqués tout au long du propos, afin de varier les angles d'approche.

Angers est une ville moyenne à l'échelle française : commune de 150 000 habitants, elle est au centre d'une aire urbaine d'environ 330 000 habitants au dernier recensement. Cette ville exerce un rayonnement limité, à l'échelle du département de Maine-et-Loire, compte tenu de la proximité de la capitale régionale : Nantes est à moins de 100 km vers l'ouest. Cette ville moyenne s'inscrit dans cette France du Nord-Ouest caractérisée par un certain dynamisme démographique³, qui est synonyme de forte pression foncière. Les autorités locales cherchent à inverser une tendance déjà ancienne à un fort étalement urbain, typique des villes de l'Ouest, à travers une politique de densification et de renouvellement urbain. Parmi les emprises convoitées à l'échelle de l'agglomération, figurent les ardoisières, dans la banlieue de Trélazé, ancien bastion ouvrier situé à l'est d'Angers. Le renouvellement urbain caractérise également la couronne de grands ensembles, qui sont principalement localisés dans la commune centre : Angers compte environ 30 % de logements sociaux. Les péricentres anciennement artisanaux, industriels, ferroviaires et militaires sont les secteurs sur lesquels s'exerce la pression la plus forte (Bergel, 2002).

Les espaces qui sont inversement les moins concernés par le renouvellement urbain sont les quartiers *intra muros*, caractérisés par la concentration des monuments historiques protégés (90), principalement d'origine médiévale et renaissance. Le château, la cathédrale, l'hôpital médiéval et les abbayes romanes représentent les principales références monumentales de la ville.

2. « (La ville), c'est un espace qui a tendance à exacerber des phénomènes observés certes ailleurs, mais de manière souvent plus diffuse » (Gravari-Barbas, 2004, p. 163).

3. Avec une croissance de 8 % entre 1990 et 1999, pour 3 % en moyenne en France et 5 % dans la région Pays de la Loire.

L'autre spécificité de l'espace urbain au regard de notre questionnement, c'est la présence « *des espaces publics urbains (qui) ont représenté tout au long de l'histoire l'un des paramètres essentiels de la construction de l'identité de l'individu comme celle de l'identité collective* » (Ghorra-Gobin, 2001, p. 9). Ces espaces, qui ne peuvent être par définition appropriés au sens juridique du terme, suscitent cependant des luttes pour leur appropriation symbolique. Se jouent dans ces espaces publics la légitimation et la hiérarchisation des différentes composantes de la société urbaine. Cette capacité inégale à revendiquer une telle appropriation symbolique passe par le processus de marquage.

AUTOUR DES MARQUES ET DES TRACES : DES ENJEUX DE LÉGITIMATION DANS L'ESPACE

Appropriation et marquage de l'espace : deux notions étroitement liées

L'appropriation symbolique de l'espace peut être envisagée à travers les discours de revendication, de légitimation tenus par certains individus, groupes, institutions⁴. Mais l'appropriation de l'espace est surtout liée à la production, au réinvestissement de formes matérielles, véritables points d'appuis pour manifester, exprimer, revendiquer une telle appropriation. C'est ce processus, qui est volontiers appelé « marquage » dans le langage courant, mais aussi dans la littérature scientifique, qui constitue spécifiquement l'objet de notre réflexion.

Le *marquage* peut tout d'abord être défini comme une « production de signe(s) » (Ripoll, 2006)⁵. Lorenza Mondada et Jean-Bernard Racine ont montré tout l'intérêt d'aborder cette production de signes du point de vue à la fois de l'espace et des sciences du langage, afin d'appréhender « un langage spatial » (Mondada, Racine, 1995). Le *signe* produit par le marquage est associé à un *signifiant*, à un support matériel : comme le soulignent les origines germaniques de *marque* (*mark* : « limite visible », *marken* : « marquer, remarquer »), les signifiants utilisables pour le *marquage* renvoient principalement au canal visuel et peuvent se décliner *a priori*, au-delà des figures emblématiques de la borne ou de la barrière, selon une infinité de formes et de transformations de l'espace. Le *marquage* relève de cet « effet de visibilité » (Chivallon, 1999) ou de ce « régime de visibilité » (Lussault, 1999) essentiels à la construction de la légitimité des acteurs sociaux : comme le dit le langage courant, il s'agit de « prendre sa place », d'avoir « pignon sur rue⁶ »...

Il reste à préciser quel *signifié* peuvent véhiculer les signes produits par le *marquage*. Les dictionnaires scientifiques qui définissent cette notion l'associent étroitement à celle d'*appropriation*. Selon le *Dictionnaire du logement et de l'habitat*,

4. Un acte de langage spécifique a une importance particulière en matière d'appropriation symbolique de l'espace : c'est celui de la dénomination.

5. L'une des plus anciennes occurrences connues de *marque* (1456) renvoie à l'idée d'un « signe mis sur un objet pour le rendre reconnaissable, pour marquer la propriété » (Arch. Nord B 1686 f° 69 : « *lui mesmes avoit marquié les fustz et caques esquelz estoit le dit herenc, d'un signe ou marque faulx* »). Site internet du CNRTL.

6. Benoît Raoulx définit la *visibilité* comme la « dimension spatiale des signes » (Raoulx, 2006).

« le marquage, par la disposition des objets ou les interventions sur l'espace habité, est l'aspect matériel le plus important de l'appropriation » (Segaud et al., 2002, p. 28). Quant à la définition des *Mots de la géographie* elle indique que « le marquage symbolique de l'espace est destiné à signaler une appropriation » (Brunet et al., 1993, p. 293). La proximité entre les deux notions est évidente mais leur articulation est sans doute plus complexe qu'il n'y paraît.

Nous pouvons certes faire l'hypothèse qu'il ne peut y avoir d'appropriation sans marquage de l'espace, que le marquage de l'espace accompagne toutes les formes d'appropriation, des plus symboliques aux plus matérielles et violentes. Un processus de colonisation par exemple ne peut faire l'économie de multiples formes de marquage, depuis la toponymie et la signalétique jusqu'à l'urbanisme en passant par la démolition et la production architecturale (Segal, Weizman, 2004).

Mais il est plus difficile d'affirmer en sens inverse que toute forme de marquage manifeste une appropriation : un marquage affirme *a minima* un droit de présence (ce qui va de pair avec l'idée de légitimité), et au plus l'affirmation d'une appropriation (Ripoll, 2006). Entre les deux, il y a l'idée de revendication⁷ d'une appropriation, qui peut s'appliquer notamment à tous les espaces qui ne peuvent être formellement appropriés, notamment les espaces publics. Mais si le marquage n'est pas réductible à l'affirmation d'une appropriation, on peut tout de même faire l'hypothèse qu'il en constitue un moyen privilégié.

Exprimer une présence, un pouvoir, une appropriation de l'espace sans être obligé de réaffirmer cela en permanence par la force ou par le droit : voilà ce que permet fondamentalement le *marquage*.

*Penser le marquage : les notions de **marque** et de **trace***

Le processus de marquage renvoie dans le langage courant à deux principales manifestations : la *trace* et la *marque*. Nous proposons d'en faire les deux notions pivot du *marquage*, que nous essaierons de préciser et d'enrichir tout au long de cette réflexion.

À première vue, les deux termes apparaissent très proches. Si proches que les dictionnaires utilisent l'un pour définir l'autre. Dans les deux cas, les définitions renvoient à la matérialisation dans l'espace d'une présence, c'est-à-dire d'une existence ou d'une action. Il est cependant important dans notre démarche de les distinguer (Ripoll, 2006).

Dans le registre de la temporalité, on peut distinguer la *trace*, qui renvoie plutôt à ce qui subsiste du passé, de la *marque* qui s'inscrit plutôt dans le présent. La *trace* renvoie au champ de l'histoire et surtout de la mémoire : elle rend présent ce qui a été. La *marque* évoque plutôt une action contemporaine et elle n'est pas forcément conçue pour durer.

Le deuxième registre important qui distingue la *trace* de la *marque*, c'est celui de l'intentionnalité. Même si certains veulent « laisser une trace », la *trace*

7. Même dans le cas d'une appropriation juridique, le marquage qui l'accompagne (barrière, signalétique...) ne fait qu'exprimer une revendication réussie, garantie par la puissance publique.

n'est pas forcément intentionnelle. Elle n'est pas forcément signée ou identifiable comme signature : c'est d'ailleurs tout le travail de l'archéologue que d'en identifier le ou les auteurs. À l'inverse, la *marque* fonctionne comme signature intentionnelle : elle est pensée et produite pour rendre visible une personne, un groupe, une institution, pour constituer le support d'une identification (individuelle ou plus généralement collective), et pour représenter au final un attribut de l'acteur ou du groupe en question.

Tableau 1 : Les différences de registre entre *trace* et *marque* (d'après F. Ripoll [2006, p. 25]).

	TRACE	MARQUE
<i>Temporalité</i>	Incarne le passé	Fait référence au présent
<i>Intentionnalité</i>	Non intentionnelle	Intentionnelle
<i>Signification</i>	Anonyme. Renvoie plutôt à une activité, à un événement	Renvoie plutôt à un acteur
<i>Synonymes</i>	Empreinte, vestige, indice	Signature
<i>Actions possibles</i>	Identification, réinvestissement mise en valeur/effacement	Entretien/dégradation, destruction

Alors que la *trace* peut rester anonyme et ne renvoyer qu'à une activité (trace d'un habitat, d'une activité artisanale...), la *marque* est par définition la signature d'un acteur social, qu'elle représente en son absence. Les Inuits ont ainsi un type de *marque* qui explicite cette idée : petite pyramide de pierre qui indique aux chasseurs le meilleur chemin à suivre, l'*inukskuk* signifie en effet « qui agit à la place de l'homme ». La *marque* est l'expression d'un certain pouvoir, au moins celui de marquer plus ou moins durablement l'espace et de s'y affirmer.

Pour en revenir à la définition du *marquage*, nous pouvons dire en premier lieu qu'il s'agit de la production de *marque(s)*, *ex nihilo*, dans un espace dont l'appropriation est affirmée ou revendiquée. La *trace* peut jouer également un rôle important dans un tel processus de marquage : puisqu'elle est anonyme et disponible, la *trace* peut être en effet réinvestie, par des individus, des groupes, des institutions qui y surimposent leur propre *marque*. Le *marquage*⁸ est donc production de *marques* et/ou réinvestissement de *traces*.

Les *marques* produites par les individus et les groupes sociaux sont d'une grande diversité. Dans le registre de la visibilité, se distinguent très schématiquement deux grandes catégories de marques, inégalement pérennes et saillantes : les inscriptions et les constructions⁹. Inscriptions et graffitis sont aussi vieux que

8. Lorsque ce registre du *marquage* est abordé en géographie, et plus largement dans les sciences sociales, c'est le terme de *marqueur* qui est le plus souvent utilisé. L'origine en est peut-être à rechercher du côté d'Erwin Goffman, qui propose le terme dans le tome 2 de la *Mise en scène de la vie quotidienne* (Goffman, 1973) et qui lui-même est allé le chercher chez les éthologues. Dans le chapitre sur les « territoires du moi », il définit *marqueur* comme un signe destiné à « revendiquer un territoire » en l'absence de la personne qui le revendique. S'il renvoie très clairement à la dimension spatiale, il s'en tient dans son approche microsociologique à des marqueurs objets, déplaçables (lunettes de soleil, livres...) et n'envisage pas les inscriptions dans l'espace.

9. Même si c'est moins évident en milieu urbain que dans les espaces ruraux, il faudrait rajouter la végétation et notamment les arbres, qui peuvent être des marques saillantes.

l'humanité (Candau, 1998). Ils constituent des marques plus ou moins discrètes qui peuvent perdurer¹⁰ mais qui de par leur nature sont plutôt éphémères ou provisoires. Du côté des marques construites (avec ou sans inscription), figurent le mobilier urbain, les sculptures, les monuments... et bien entendu les édifices destinés à abriter différentes fonctions.

Lorsqu'ils décrivent l'appropriation et le marquage des quartiers ouest de Paris par la grande bourgeoisie, en utilisant notamment l'expression de « griffe spatiale », Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot évoquent non seulement le bâti, les espaces verts, les commerces de luxe, mais également les façons de s'habiller, de s'exprimer, « de se tenir » (Pinçon-Charlot, 1989, 1992). Si cette réflexion sur le marquage par les corps est prometteuse, nous ne la développerons pas ici, pour nous en tenir essentiellement à ces formes extracorporelles qui s'inscrivent dans la durée.

Par son inscription dans la durée, par sa capacité à jouer sur la monumentalité des formes, la production architecturale est par excellence la marque du pouvoir¹¹ : « *les classes dominantes inscrivent dans la pierre et par l'architecture leur réussite économique et leur domination sociale et politique* » (Frémont et alii, 1984). La problématique architecturale est fortement associée à la question de la durabilité du marquage, à la transmission et à la reproduction sociale. Comme le dit Georges Gay à propos de l'architecture des usines du XIX^e siècle de la Vallée du Gier, « *l'architecture et l'agencement des lieux se veulent à la fois manifestation de puissance économique et de permanence sociale* » (Gay, 1996, p. 221).

Notre réflexion sera fortement axée sur la durabilité du marquage : il s'agit nous semble-t-il d'une entrée pertinente pour envisager les inégalités en matière d'appropriation de l'espace et plus largement, les inégalités sociales.

C'est ce registre du marquage architectural que nous envisagerons de manière privilégiée dans notre réflexion sur les formes d'appropriation symbolique de l'espace. Non pas à travers la production de *marques*, c'est-à-dire à travers la production architecturale en elle-même. Mais à travers les interventions sur les édifices existants, qu'ils fonctionnent encore comme des *marques* ou qu'ils soient devenus des *traces*. Ces interventions relèvent de deux grands types de processus, la conservation (ou la patrimonialisation) de certaines traces et la démolition ou effacement d'autres traces. *Patrimonialisation* et *démolition* étant pensées de manière dialectique, en référence au marquage et à l'appropriation de l'espace urbain.

10. On pense bien entendu aux célèbres graffitis de Pompéi. Joël Candau repère l'ancienneté de cette volonté des humains de « laisser leur marque » à travers l'hébreu *zekher* qui signifie à la fois « graver » et « se souvenir ». (Candau, 1998, p. 100).

11. Du moins dans les sociétés occidentales : pour une discussion sur l'importance de la pierre, de la matérialité dans l'affichage du pouvoir et la construction identitaire, on se reportera à : Gravari-Barbas, Guichard-Anguis, 2003.

MARQUAGE ET ACTIONS SUR LES TRACES : PATRIMONIALISATION, DÉMOLITION, MISE EN MÉMOIRE

Traces et mémoire

C'est essentiellement à travers la figure de la *trace*, identifiée et instrumentalisée, que nous envisagerons le processus de *marquage*. À travers notamment la trace architecturale, réinvestie et reconnue comme patrimoine.

Le fait de réinvestir une trace, de pouvoir s'identifier individuellement et collectivement à cette trace donne une légitimité : celle de « l'ancienneté dans la place ». Cette question est essentielle en matière d'appropriation de l'espace : « *il n'y a pas de meilleure manière pour légitimer une appropriation et pour asseoir sa propriété que la filiation, l'héritage* » (Gravari-Barbas, Guichard-Anguis [dir.] 2003, p. 14). À l'inverse, effacer les traces que pourraient investir tel ou tel groupe social, c'est priver ces groupes de capacités à marquer et à s'approprier l'espace.

Cette référence au passé comme facteur de légitimation dans l'espace est étroitement liée à la question de la mémoire. Dans son ouvrage de référence, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paul Ricoeur se réfère à Emmanuel Kant pour définir la mémoire comme « *la représentation présente d'une chose absente* » (Ricoeur, 2000). Cette définition, qui renvoie à la notion de *marque*, nous fait d'emblée entrevoir l'analogie profonde qui existe entre *marquage* et *mise en mémoire* : il s'agit dans les deux cas de manifester une présence et une légitimité dans la durée. Cette analogie entre *mise en mémoire* et *marquage* révèle également l'importance de la dimension spatiale¹² dans le processus mémoriel.

Maurice Halbwachs, le « sociologue de la mémoire », nous a laissé des réflexions sur l'articulation entre mémoire et espace qui font toujours autorité :

« Il n'est point de mémoire collective qui ne se déroule dans un cadre spatial [...]. C'est sur l'espace, sur notre espace – celui que nous occupons, où nous repassons souvent, où nous avons toujours accès, et qu'en tout cas notre imagination ou notre pensée est à chaque moment capable de reconstruire – qu'il faut tourner notre attention; c'est là que notre pensée doit se fixer, pour que reparaisse telle ou telle catégorie de souvenirs » (Halbwachs, 1950-1997, p. 209).

La mémoire a selon lui besoin de repères matériels, de traces pour se fixer, se construire. Et cette construction mémorielle contribue en retour à légitimer une appropriation de l'espace.

Patrimonialisation, démolition, mise en mémoire : une approche géographique

Nous avons choisi de privilégier les processus de marquage qui font référence à la temporalité, aux notions d'héritage et de mémoire. L'inscription dans

12. Selon Paul Ricoeur, les phénomènes mnémoniques « *impliquent le corps, l'espace, l'horizon du monde* », ce qu'il résume en terme de « *mondanité de la mémoire* » (Ricoeur, 2000, p. 48).

le temps est un mode de légitimation classique dans nos sociétés occidentales, mais qui prend une dimension exacerbée depuis une trentaine d'années. Comme le reflète la production des sciences sociales, on assiste à un véritable engouement pour les héritages (matériels et immatériels), pour les traces, pour la mémoire, pour la commémoration, qui s'accompagne d'une dilatation de la notion de patrimoine par rapport à celle de monument historique. Et comme le soulignent Bernard Bret et Nicole Commerçon, cet intérêt pour le patrimoine apparaît exacerbé dans les villes : « *l'espace urbain enregistre les marques du passé d'une façon plus concentrée que l'espace rural, faisant en sorte que la densité patrimoniale, combinée avec la densité démographique, rend la question plus complexe et ses enjeux plus aigus* » (Bret, Commerçon, 2004, p. 195).

Même si cette notion de patrimoine se réfère au « bien commun », nous formulons l'hypothèse que ces *traces* réappropriées fonctionnent comme des *marques*, impliquées dans le processus d'appropriation symbolique de l'espace.

La problématique de cet ouvrage consiste donc à croiser l'« hypertrophie mémorielle » (Candau, 1998) et « la folie du patrimoine » (Jeudy, 1990) qui caractérisent notre époque, avec la propension des individus et des groupes au marquage et à l'appropriation de l'espace. Nous faisons l'hypothèse que cette demande de mémoire et de mise en mémoire de l'espace, représentent un mode de légitimation d'importance croissante dans les luttes pour l'appropriation de l'espace.

Ce terrain est déjà bien balisé par les sciences sociales, que ce soit par les historiens (Nora [dir.], 1984-1997, Namer, 1987, Choay, 1992), les sociologues (Halbwachs, 1950, Robin, 2003), les philosophes (Ricœur, 2000) ou les ethnologues (Candau, 1998, Rautenberg, 2003). Mais si le patrimoine est devenu un objet reconnu par les géographes depuis la fin des années 1990 (Veschambre, 2007), ces questions liées au réinvestissement des traces, à la mise en mémoire et à la patrimonialisation sont encore nouvelles dans la discipline. L'approche par la dimension spatiale (Veschambre, 2006a) nous semble pourtant essentielle pour traiter de ces questions et introduire des réflexions nouvelles dans un champ de recherche *a priori* déjà bien défriché.

Ces rapports aux traces seront envisagés selon trois modalités (et en trois temps), que nous distinguerons pour la commodité du raisonnement, mais qui sont en fait totalement imbriquées.

La *patrimonialisation*, qui est un processus de reconnaissance et de mise en valeur d'édifices, d'espaces hérités : nous chercherons à montrer que pour ceux qui se les approprient, il s'agit d'une forme d'inscription dans l'espace et dans le temps, facteur de valorisation et de légitimation. À travers des exemples de mobilisations, nous envisagerons les enjeux d'appropriation de l'espace et de positionnement social qui nous semblent inhérents à toute forme de patrimonialisation.

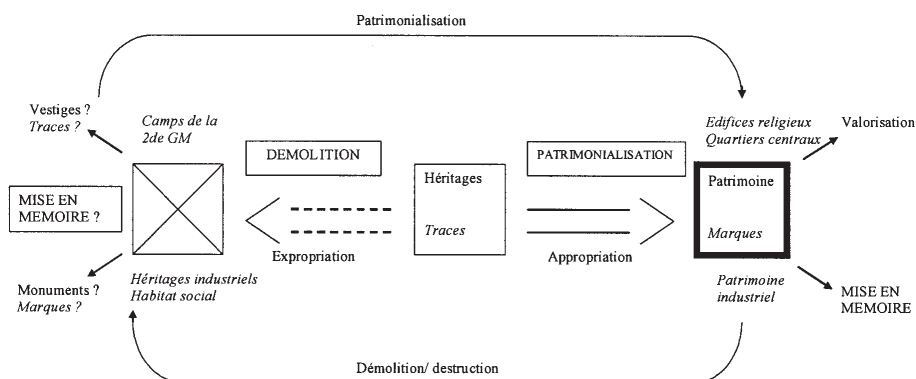
La *démolition* qui est l'envers de la patrimonialisation et qui représente inversement une forme de dévalorisation, de déni de mémoire pour ceux qui sont associés aux édifices démolis et aux espaces recyclés. Nous envisagerons à la

fois les cas les plus flagrants de démolitions comme négation et expropriation symboliques de certains groupes, mais aussi des cas plus banals, dont la violence est plus « inaperçue », dans le cadre de ce que l'on appelle « renouvellement urbain » ou « rénovation urbaine », que ce soit dans les espaces anciennement industriels ou les grands ensembles.

La *mise en mémoire* et la *commémoration*, envisagées comme réinvestissement de *traces*, mais aussi comme production de nouvelles *marques*. Cette mise en mémoire sera abordée dans des cas extrêmes, après la démolition ou la destruction, afin d'interroger de manière incisive l'importance que revêt le recours aux traces et à l'espace. Il s'agit dans le même temps d'envisager spécifiquement la dimension spatiale des mémoires douloureuses, celles que l'on a tendance à effacer et à occulter.

Adopter ces trois entrées nous permet de croiser les approches. Non seulement entre *patrimonialisation* et *démolition*, dont nous postulons la relation dialectique. Mais également entre héritages (conservés ou démolis) et revendications mémorielles : ce qui permet d'envisager dans quelle mesure *patrimonialisation* et *démolition* renvoient à la question de la mémoire et inversement, dans quelle mesure la demande de mémoire se réfère à l'espace.

Schéma 1 : Articulations entre *patrimonialisation*, *démolition* et *mise en mémoire* (conception : V. V., réalisation Raphaële Veschambre).



En induisant une transformation de la forme et du sens des lieux, ces trois processus créent les conditions de leur appropriation ou de leur réappropriation symbolique. Ce que nous allons envisager à travers la *patrimonialisation*, la *démolition* et la *mise en mémoire*, c'est le positionnement des acteurs sociaux dans l'espace matériel et symbolique de la ville et plus largement dans la société.